

ATLAS CARTOGRAPHIQUE ESPACES STRATEGIQUES

MODELE DE DOCUMENT
<NOM DE L'EXPLOITATION>

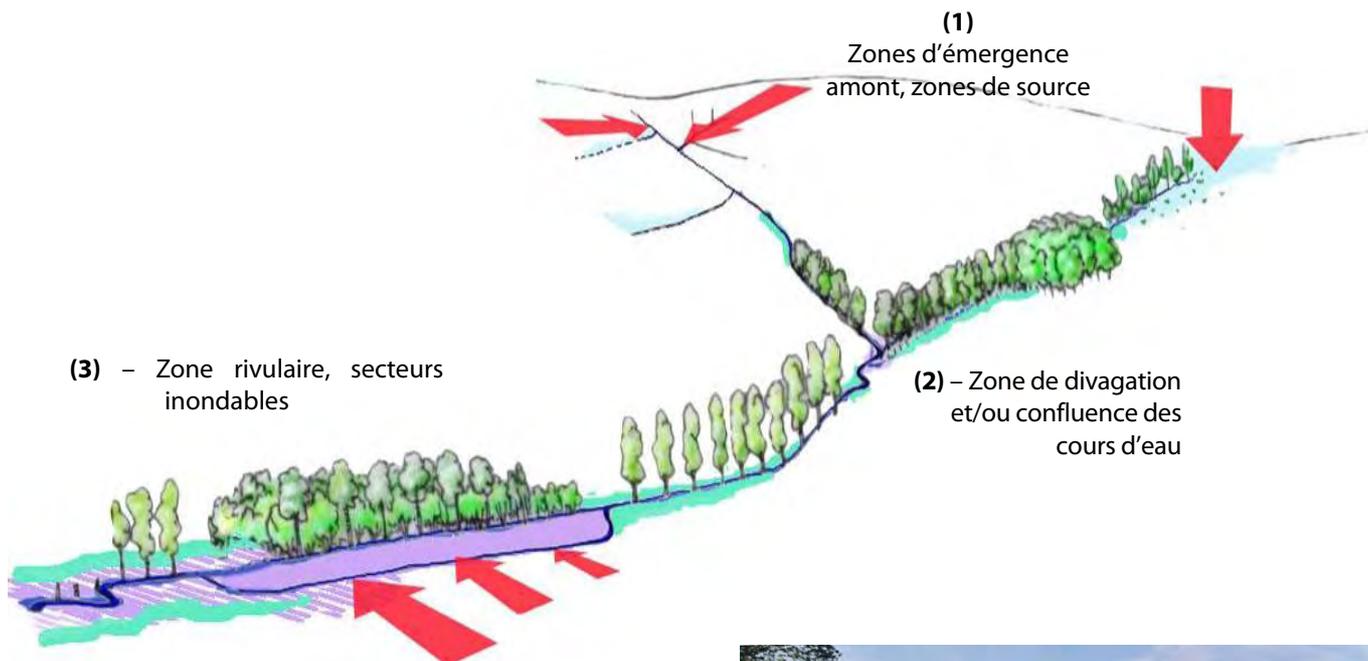
CONTENU :

Notion d'« espace stratégique »	2
Notice de lecture des cartes des espaces stratégiques	3
Récapitulatif des surfaces par type	5
Principes d'engagement d'une surface dans une MAE	5
Atlas cartographique des espaces stratégiques de votre exploitation	6
Annexes : Compléments sur la description des espaces stratégiques.....	I à XII

Contact :

<Nom du technicien responsable>
<Moyens de le joindre>

NOTION D' « ESPACE STRATEGIQUE »



Dans le contexte armoricain (socle cristallin imperméable, pluviométrie importante), l'eau sature relativement facilement la couche de sol au dessus de la roche et permet l'installation des milieux dits humides. Ces milieux accompagnent l'émergence de l'eau puis son écoulement jusqu'à la mer.

Les zones humides forment ainsi un corridor dans l'idéal quasi-continu le long du réseau hydrographique qui peut, si les milieux sont préservés dans leur fonctionnement, assurer plusieurs rôles essentiels au sein des bassins-versants: continuité écologique, soutien d'étiage, étalement des crues, blocage/piégeage de polluants, dénitrification, dégradation des pesticides.

A l'inverse, soumis à des pressions, des aménagements ou des pratiques inadéquates (travail du sol, épandage, traitements phytosanitaires, décapage, remblai...), ces milieux, du fait qu'ils sont étroitement connectés au cours d'eau et/ou à la nappe, sont susceptibles de devenir sources de pollution rapide des masses d'eau.

C'est la continuité fonctionnelle de cette mosaïque de zones humides le plus souvent de dimensions modestes, mais présentes tout au long du réseau hydrographique, qui constitue l'enjeu stratégique en termes de gestion de l'eau.

Une bonne gestion de ces milieux constitue donc un double gain en matière de flux de polluants : réduction des risques de pollution et optimisation des potentiels d'abattement.



(1) – Zone d'émergence amont – zone de source



(2) – Zone de divagation et/ou confluence des cours d'eau



(3) – Zone rivulaire

Les objectifs de réduction des flux d'azote vers la baie adoptés dans le projet de territoire à très basses fuites d'azote mis en place dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes sont très ambitieux.

L'essentiel de ces flux d'azote (95 % environ) provient des sols cultivés. Pour parvenir à faire baisser ces flux, l'ensemble des acteurs (élus des collectivités, représentants de la profession et des filières agricoles, associations) ont adopté un projet qui compte sur notre capacité à minimiser les risques de fuites depuis les parcelles et à utiliser autant que faire se peut les capacités « naturelles » des terres du bassin-versant à limiter ces flux.

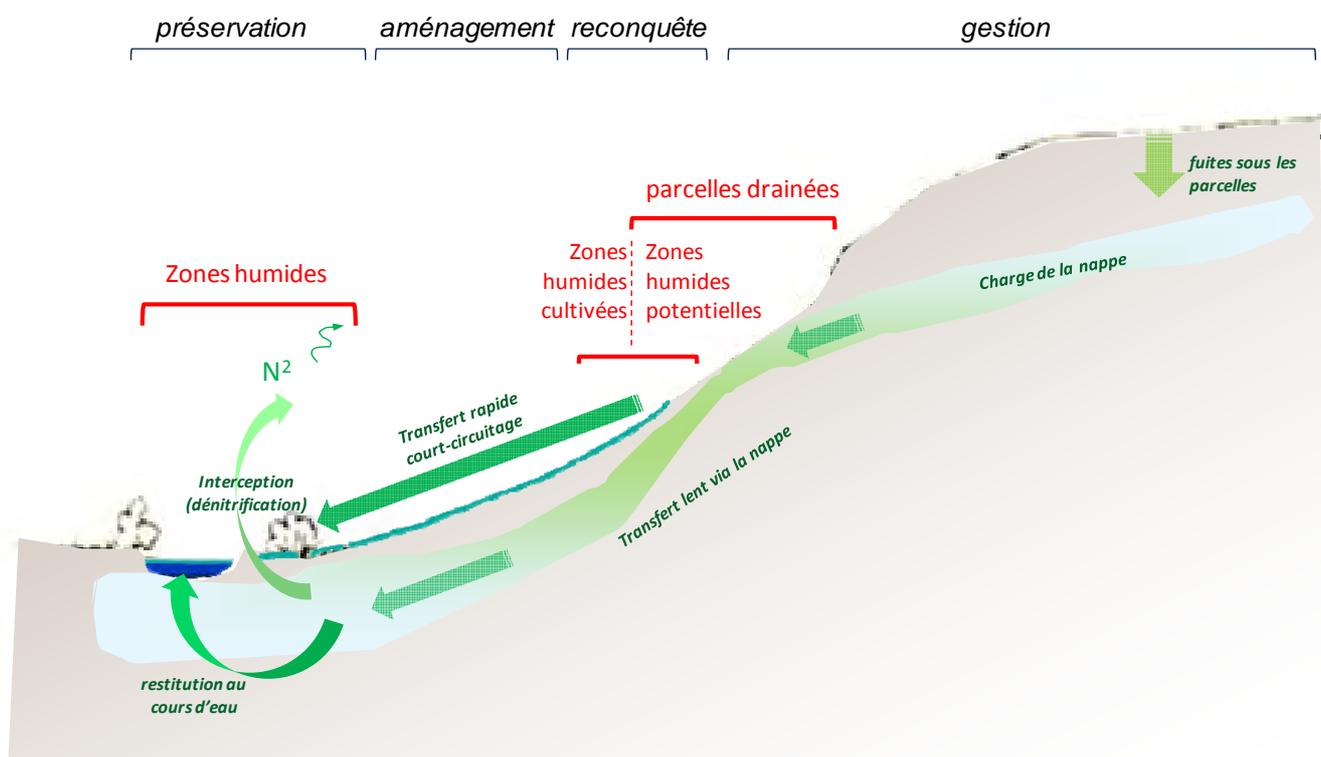
Cette notion d'espaces stratégiques correspond à **deux principes** :

- Les **terres localisées à proximité des cours d'eau ou de la nappe** et les **terres drainées** présentent des **risques de transfert accrus** : en effet, l'azote non utilisé par les cultures sur ces terres a plus de chances qu'ailleurs de se retrouver rapidement dans les cours d'eau puis dans la baie.
- Parmi ces terres, **les terrains humides** présentent la particularité de pouvoir « intercepter » une partie des flux provenant de la nappe avant leur restitution aux cours d'eau. Une gestion appropriée de ces terres permet ainsi **d'abattre le flux** d'azote généré plus en amont et plus anciennement, avant son transfert au cours d'eau et enfin à la baie.

Notre bassin présente plusieurs particularités :

- Tout d'abord, le **trajet des cours d'eau vers la baie est court**, les vallées plutôt étroites, et de fait les zones humides présentes pour assurer ces rôles sont plutôt situées au niveau des sources et des têtes de bassin, à l'amont. Une fois que l'eau a rejoint le cours d'eau, la baie est proche et le chemin quasiment direct.
- De plus, le paysage a subi des modifications importantes liées aux développements urbains et agricoles. Ainsi, pour assurer les rôles essentiels à la limitation des flux d'azote, **les surfaces disponibles et fonctionnelles sont aujourd'hui limitées**. C'est pourquoi le projet de territoire s'est donné des objectifs de préservation (ne plus perdre de surfaces pouvant jouer ces rôles) mais également de reconquête (regagner ce qui est possible).

Cette reconquête passe par une remise en herbe des parcelles humides aujourd'hui cultivées (objectif de 100% de ces surfaces à 2027, **50 % à 2015**), mais aussi par un aménagement du réseau de fossés et de drainage, permettant dans certains cas de regagner des surfaces aujourd'hui perdues (zones humides dites potentielles). A cela il faut ajouter les actions engagées en amont sur le bocage qui permet également de ralentir et de filtrer les écoulements sur les versants ; et le travail sur les cours d'eau en favorisant leurs échanges avec les milieux attenants (reméandrage, aménagement de zones inondables ou d'expansion de crue).



NOTICE DE LECTURE DES CARTES DES ESPACES STRATEGIQUES

Les cartes suivantes, fournies par votre bassin-versant à votre demande, ne constituent ni un classement des terres, ni un inventaire des zones humides ou des cours d'eau. Elles vous sont fournies afin que vous puissiez, avec l'organisme de conseil qui vous accompagne, mettre en œuvre les actions du plan de lutte contre les marées vertes et bénéficier des aides liées.

L'inventaire des zones humides et des cours d'eau de votre commune, qui ne concerne qu'une partie des terrains décrits ci-dessous, sera produit après réunion d'un groupe communal, consultation des habitants et validation par le conseil municipal de votre commune et par la Commission Locale de l'Eau. Renseignez vous auprès de votre commune ou auprès de votre bassin-versant pour connaître les dates de déroulement de ces travaux.

Figuré intitulé	Explication	Comment limiter les risques de fuites ?	Mesures ou actions possibles (1)	MAE disponibles
 Zone humide potentielle	Zones souvent localisées dans le parcellaire drainé mais dont les caractéristiques sont proches de celles des zones humides. Elles ont été asséchées et améliorées par drainage (par le réseau de fossés ou par tuyaux) ou apport de matériaux et amendements. En cas de fuite, le transfert à la nappe est très rapide, mais ces terres peuvent aussi jouer un rôle tampon important (dénitrification). Pour cela, des mesures d'aménagements (2) sont nécessaires. Ces mesures, qui ne peuvent être conçues qu'au cas par cas, interviennent sur le réseau drainant en fonction des possibilités et ont pour but d'augmenter le temps de séjour de l'eau dans la parcelle afin d'y favoriser les processus de dénitrification. Il s'agit de reconquête.	<ul style="list-style-type: none"> • Allongement des rotations, éviter toute monoculture • Amélioration de la note d'efficacité des couverts hivernaux sur ces parcelles en priorité • Gestion de la fertilisation au plus près d'objectifs de rendements sécurisés (tenant compte dans la réflexion du risque particulier de transfert direct des fuites de ces parcelles au cours d'eau) • Maintien, gestion et amélioration si nécessaire des talus protégeant les parcelles. • Examen des possibilités de conversion en herbe après aménagement permettant de renforcer le caractère humide (2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation de la fertilisation • Implantation de couverts efficaces • Plantes pérennes (à examiner en fonction du potentiel des sols) • Reliquats sortie hiver, • Si aménagements hydrauliques (2), intérêt d'une conversion et d'un maintien ou mise en herbe 	<ul style="list-style-type: none"> • Fertilisation + phytosanitaire • Conversion en herbe + gestion mixte/fauche ou pâturage
 Terre inondable	Il s'agit de terres (cultures ou prairies) régulièrement inondées (2 à 3 fois tous les 5 ans environ), à proximité du cours d'eau, souvent portantes et naturellement bien drainées, qui ne correspondent pas à la définition des zones humides à proprement parler. Sur ces parcelles pourtant, les risques de fuites (azote mais pas uniquement) sont très importants du fait de la proximité de la nappe et du cours d'eau. Ces parcelles constituent également des zones d'expansion des crues. Leur mise en herbe permanente pourrait être souhaitable.	<ul style="list-style-type: none"> • Allongement des rotations, éviter toute monoculture • Amélioration sur ces parcelles en priorité de la note d'efficacité des couverts hivernaux • Gestion de la fertilisation au plus près des objectifs • Conversion et/ou maintien en herbe 	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation de la fertilisation • Implantation de couverts efficaces • Plantes pérennes (à examiner en fonction du potentiel des sols) • Reliquats sortie hiver, • Maintien ou mise en herbe 	<ul style="list-style-type: none"> • Fertilisation + phytosanitaire • Reconversion en cultures fourragères pérennes • Conversion en herbe + gestion mixte/fauche ou pâturage
 Terre drainée par tuyaux (3)	Il s'agit d'une estimation non exhaustive des surfaces drainées à partir des éléments disponibles, transmis par l'exploitant ou par l'administration ou encore visibles lors du parcours terrain (3). Le drainage induit une connexion rapide au cours d'eau : en cas de fuite (apports trop important, non réalisation du rendement, couvert inefficace avant reprise du lessivage, faible capacité de rétention des sols,...), le transfert au cours d'eau est accéléré. C'est sur ces parcelles en priorité que devront porter les efforts visant à diminuer les risques (ajustement de la fertilisation, couverture des sols...)	<ul style="list-style-type: none"> • Allongement des rotations, éviter toute monoculture sur ces parcelles. • Amélioration sur ces parcelles en priorité de la note d'efficacité des couverts hivernaux • Gestion de la fertilisation au plus près d'objectifs de rendements sécurisés (tenant compte dans la réflexion du risque de transfert direct des fuites de ces parcelles au cours d'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation de la fertilisation • Implantation de couverts efficaces, plantes pérennes (à examiner en fonction du potentiel des sols) • Reliquats sortie hiver, Mesures en sortie de drain permettant l'ajustement des pratiques de fertilisation • Aménagement du réseau de fossés collecteurs, création de dispositifs tampons (2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fertilisation + phytosanitaire • Reconversion en cultures fourragères pérennes

(1) : Ces actions sont aidées ou accompagnées dans le cadre du projet de la baie de St-Brieuc

(2) : Ce type d'aménagement ne peut être conçu qu'au cas par cas. Le technicien de votre bassin-versant est à votre disposition pour y réfléchir et le concevoir. COORDONNEES

(3) : Ces informations peuvent être incomplètes ou inexactes. Il vous appartient de l'indiquer au technicien lors de la restitution de cette carte.

Figuré intitulé	Explication	Actions à mettre en œuvre (4)	MAE disponibles
 Culture humide	Terres humides en rotation pour lesquelles il existe un enjeu de reconquête. Le retrait de culture de ces surfaces (mise en herbe) représente un gain immédiat de zones tampons.	<ul style="list-style-type: none"> • Conversion en herbe. • Maintien ou création des talus protégeant ces parcelles si cela est opportun. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conversion en herbe + gestion mixte/fauche ou pâturage
 Prairie humide « banale »	Prairies qui peuvent être portantes en période sèche, où le niveau de la nappe fluctue en cours d'année. A préserver, en conjuguant une pression de pâturage et/ou des apports limités avec un maintien des conditions humides	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et préservation, allègement des apports et/ou des chargements si nécessaire. • Limitation de la fertilisation. • Maintien, gestion et amélioration si nécessaire des talus protégeant les parcelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion mixte/fauche ou pâturage
 Prairie humide Tendance au surpâturage	Prairies qui peuvent être portante en période sèche, dont la végétation et/ou le sol montrent une tendance au surpâturage (baisse de la valeur fourragère par développement des touffes de refus, piétinement, flacage). La préservation de leur fonctionnalité passe par un allègement de la pression de pâturage.	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et préservation, allègement des chargements à priori nécessaire. • Limitation de la fertilisation. • Maintien, gestion et amélioration si nécessaire des talus protégeant les parcelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion mixte ou fauche
 Milieu humide remarquable	Zones où l'eau est présente toute l'année, qui présentent outre leur intérêt de tamponnement de la nappe une richesse ou un potentiel en termes de biodiversité. A préserver.	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et préservation, ouverture si nécessaire. Entretien par pâturage (allègement des chargements si nécessaire) et /ou par fauche avec exportation. • Pas de fertilisation • Maintien, gestion et amélioration si nécessaire des talus protégeant les parcelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion mixte avec retard de fauche
 Milieu humide en voie de fermeture	Préservation, possibilités de réouverture pour gagner en surface ou parcours de pâturage, à voir au cas par cas, en fonction des gains attendus et des caractéristiques des milieux.	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et préservation, ouverture si nécessaire. Entretien ensuite par pâturage et /ou par fauche avec exportation. • Maintien, gestion et amélioration si nécessaire des talus protégeant les parcelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de parcelle en friche puis Gestion mixte avec retard de fauche
 Bois humide	Ces milieux sont globalement à préserver. Dans certains cas (jeunes taillis peu développés, accessibles et permettant de relier des aires de pâturage entre elles), des travaux de réouverture sont envisageable. Attention au défrichage de ces boisements qui peut nécessiter une autorisation. De façon générale, les coupes à blancs sont à exclure.	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et préservation, privilégier les interventions douces dans ces boisements (pas de coupe à blanc), éviter les plantations de résineux et de peupliers lors des replantations. 	
 Autres milieux humides	Autres milieux (étangs et bordures, mares, marais, zones artificialisées, parcs et jardins comprenant des parties humides...) ne relevant pas à priori d'une gestion agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et préservation, absence de traitements phytosanitaires 	

Réseau hydrographique :

Figuré	Intitulé	Explication	Précautions
	Cours d'eau proposé	Segment de cours d'eau proposé à la commission communale comme cours d'eau à l'issue des inventaires de terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Distance d'épandage et de traitement phytosanitaire à respecter, protection vis-à-vis des troupeaux
	Réseau secondaire	Autre portion du réseau d'écoulement (fossé drainant, autre)	<ul style="list-style-type: none"> • Distance de traitement phytosanitaire à respecter

Sources ponctuelles :

	Fontaine, lavoir, bassin	Fontaine, lavoir, bassin	<ul style="list-style-type: none"> • Distance d'épandage et de traitement phytosanitaire à respecter, protection vis-à-vis des troupeaux • Protection en cas de traitement phytosanitaire.
	captage	Installation de captage d'eau	
	Autres	Autres sources ponctuelles	

(4) : ces actions répondent à des engagements collectifs (objectifs chiffrés) pris sur le territoire de la baie afin de répondre aux impératifs du plan.

Au-delà de ces recommandations de principe permettant de mieux comprendre les cartes fournies, seul l'échange approfondi avec votre technicien de bassin-versant et votre technicien vous accompagnant dans votre projet permettra d'adapter ce dernier aux enjeux de ces espaces en fonction de vos contraintes d'exploitation.

RECAPITULATIF DES SURFACES PAR TYPE

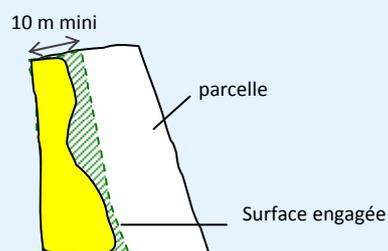
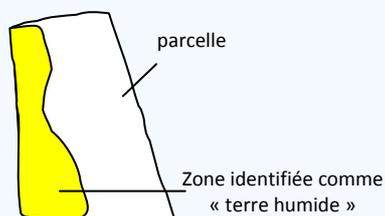
Figuré	Intitulé	Surfaces estimées*
	Terre drainée par tuyaux	0,0 ha
	Zone humide potentielle	0,0 ha
	Terre inondable	0,0 ha

Figuré	Intitulé	Surfaces estimées*
	Culture humide	0,0 ha
	Prairie humide « Banale »	0,0 ha
	Prairie humide Tendance au surpâturage	0,0 ha
	Milieu humide Remarquable	0,0 ha
	Milieu humide en voie de fermeture Déprise	0,0 ha
	Bois humide	0,0 ha

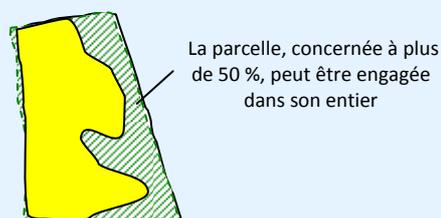
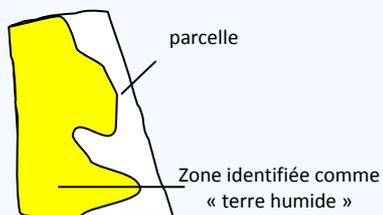
*L'estimation des surfaces fournies n'engage pas la responsabilité du bassin-versant. En particulier, il vous appartient de déterminer, le cas échéant, les surfaces que vous souhaitez engager pour chaque mesure agro-environnementale.

PRINCIPES D'ENGAGEMENT D'UNE SURFACE DANS UNE MESURE AGRI-ENVIRONNEMENTALE

Cas 1 : l'espace stratégique identifié ne concerne que la « frange » d'une parcelle



Cas 2 : l'espace stratégique identifié ne concerne qu'une partie de parcelle



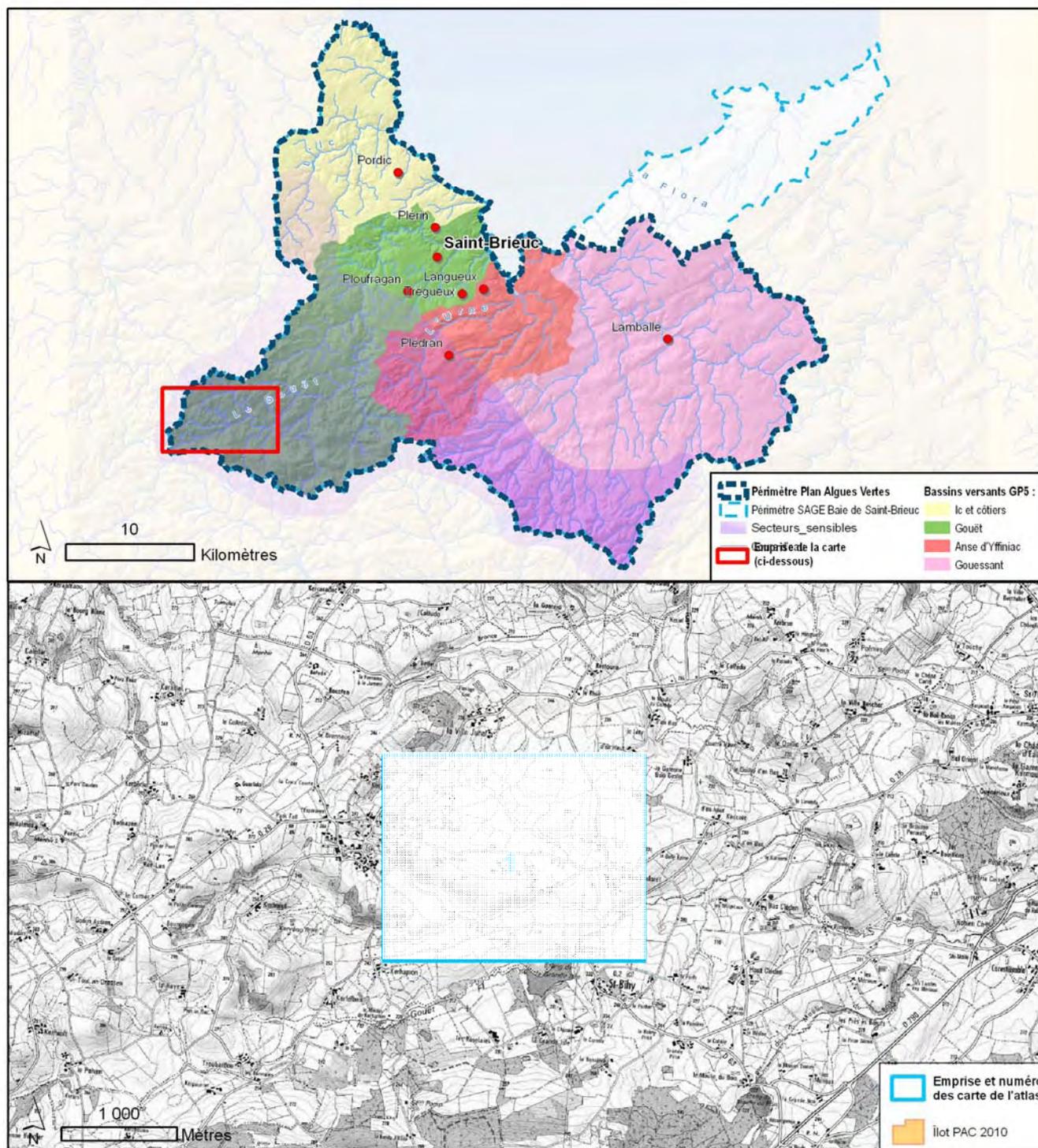
MAE Linéaire : L'entretien d'un maillage bocager cohérent permet également de ralentir et de filtrer les écoulements sur les versants. Aussi, ces mesures agro-environnementales surfaciques, accompagnant les modifications de gestion des parcelles, peuvent être complétées par des mesures d'aide à la création et l'entretien de linéaires bocagers.

Contacts pour toute précision : Technicien responsable de la cartographie/ des restitutions

Pour plus d'information concernant les zones humides du bassin-versant de la baie de Saint-Brieuc : <http://www.pays-de-saintbrieuc.org>, rubrique SAGE / Publication / Guide d'inventaire des zones humides et des cours d'eau.

ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES ESPACES STRATEGIQUES DE VOTRE EXPLOITATION

Carte de situation et index cartographique :



Production: Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc - Mission SAGE - Cyrille MENGUY - sig@pays-de-saintbrieuc.org / 18/07/2011
 Sources: BD Aln® & SCAN 25® - ©IGN Paris - , RPG 2010 - ©ASP - , BV GP5, Périmètre PAV DREAL Bretagne, BD CARTHAGE® - ©AELB - Document d'illustration

Attention : Ces cartes ne concernent que les parcelles de l'exploitation situées au sein du périmètre algues vertes du plan gouvernemental.

Nom de l'exploitation Carte n°1

Légende simplifiée

Espaces stratégiques

-  Terre drainée par tuyaux
-  Zone humide potentielle
-  Terre inondable
-  Culture humide
-  Prairie humide "banale"
-  Prairie humide, tendance au surpâturage
-  Prairie humide remarquable
-  Milieu humide en voie de fermeture, déprise
-  Bois humide
-  Autres milieux humides

Réseau hydrographique

-  Cours d'eau proposé
-  Réseau secondaire

Sources

-  Fontaine, lavoir, bassin
-  Captage
-  Autres

NB : D'autres figurés peuvent être ajoutés en fonction des relevés réalisés et des actions menées sur le bassin-versant et proposées aux exploitants (anomalies, zones remblayées, propositions de linéaires bocagers, etc.)

Habillage

-  Contour îlots PAC 2010
-  Secteur non investigué



Echelle : 1/5 000 ème soit 1 cm représente 50 mètres



Carte de situation



ANNEXES

Les prairies humides « banales »

Il s'agit de prairies le plus souvent pâturées, au sol relativement portant, ce qui permet un pâturage dès le printemps. Des amendements ont pu intervenir, un assèchement partiel également pour en améliorer la valeur fourragère. La flore y est peu diversifiée. En fonction du mode de gestion, une plus grande diversité peut être favorisée, ainsi que les processus de dénitrification (maintien en herbe, limitation des chargements, protection des parties les plus humides, fauches complémentaires avec exportation).



Prairie humide inondable, en fond de vallée

Le **Jonc acutiflore**, reparaît, mais à peine discernable sur le cliché, plus clairsemé, après un récent travail du sol et de probables amendements (chaulage). Présence de **Cardamine des près**, dont la floraison colore de blanc la prairie entre mars et avril.

Flore très peu diversifiée



Prairie semi-humide, de plateau en partie asséchée par des fossés drainants, sur sol limono-argileux, hydromorphe

Le **Jonc diffus** se développe du fait d'un pâturage intense, d'un sol peu profond, limono-argileux, sensible au tassement. L'hydromorphie, peu intense en haut de parcelle, s'accroît dans les parties basses. Un sondage à la tarière complète le diagnostic et permet de délimiter la partie humide, ici seulement en bas de parcelle

Soit du fait d'interventions d'amélioration des prairies (travail du sol, amendements -chaulage relevant le pH du sol - fertilisation et resemis) soit du fait des conditions de sol initiales, certaines prairies humides peuvent ne pas être marquées par la présence de ce jonc. IL S'AGIT POURTANT BIEN DE PRAIRIES HUMIDES !



Prairie humide, en fond de vallée

En partie asséchée par des fossés drainants.

Le caractère humide est marqué par la couverture exclusive de l'**Agrostis stolonifera (1)**, de la **Renoncule rampante (2)** et de la **Renoncule âcre (3)**. Un pseudogley (sol à tâches de rouille et matrice grisâtre) est présent dès la surface, la nappe affleure jusqu'en fin de printemps

Flore très peu diversifiée.

Certaines de ces prairies sont marquées par une tendance au surpâturage



Prairie humide, à la source

Le flacage et la dégradation du sol, le développement du jonc diffus en touffes (refus de pâturage) marquent un chargement trop élevé ou trop prolongé pour cette prairie qui, chaque année, perd de sa valeur fourragère... De la terre est entraînée par ruissellement, le sol se dégrade.

Une meilleure maîtrise du chargement, des dates d'affouragement plus adaptées ainsi qu'une fauche régulière des refus sont conseillées.

Flore très peu diversifiée.

Les prairies humides « remarquables »

Il s'agit de prairies pâturées ou fauchées, aux sols souvent moins portants que les précédents et aux conditions d'humidité plus fortes. Au-delà de leur rôle dans la dénitrification, ces prairies témoignent d'une gestion extensive qui y a favorisé une flore diversifiée, parfois remarquable. En fonction du mode de gestion et de son ancienneté, une plus grande diversité peut être exprimée ou non, mais le potentiel est présent.



Prairie humide en fond de vallée

Abondance du **Jonc acutiflore** formant le « gazon » vert sombre, floraison blanche de la Cardamine des prés et jaune des renoncules. Développement du Jonc diffus en touffes lié au pâturage.

Flore relativement diversifiée, gestion par pâturage, fort potentiel,



Prairie humide en fond de vallée, inondable

Dominance du **Jonc acutiflore** formant le « gazon » vert sombre, développement de massifs de **Baldingère (1)**

Flore peu diversifiée, gestion par fauche, bon potentiel

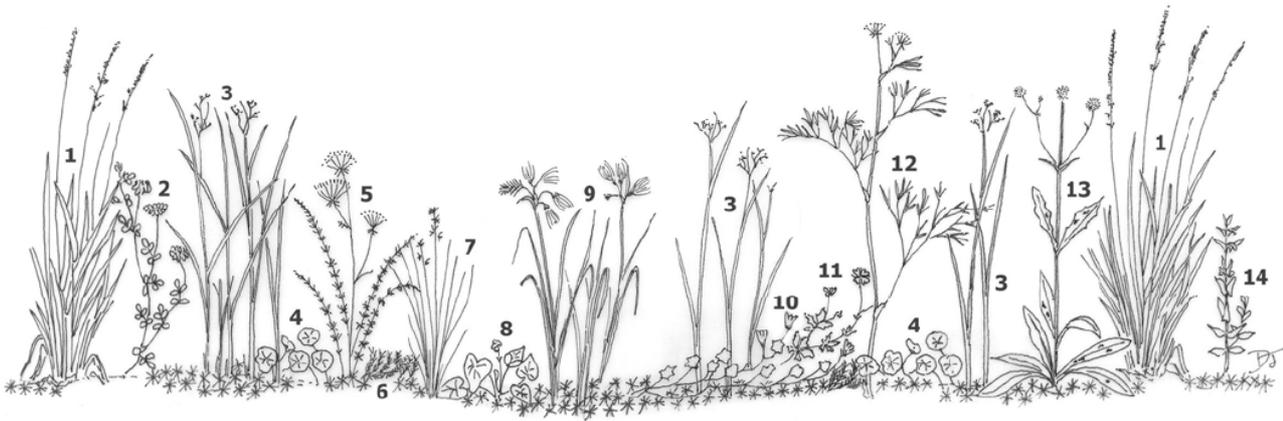
Exemple de flore diversifiée qui peut être présente dans une prairie humide « remarquable »



(DURFORT J., 2002)

<p>1 : Molinie bleue (<i>Molinia cerulea</i>) 2 : Epilobes (<i>Epilobium obscurum</i>, <i>Epilobium palustre</i>) 3 : Cirse des marais (<i>Cirsium palustre</i>) 4 : Hypne hérissé (<i>Rhytidiadelphus</i>) 5 : Jonc diffus (<i>Juncus effusus</i>) 6 : Ecuelle d'eau (<i>Hydrocotyle vulgaris</i>) 7 : Jonc acutiflore (<i>Juncus acutiflorus</i>) 8 : Houlque laineuse (<i>Holcus lanata</i>)</p>	<p>9 : Laïche échinée (<i>Carex echinata</i>) 10 : Peucedan à feuilles lancéolées (<i>Peucedanum lancifolium</i>) 11 : Campanille à feuilles de lierre (<i>Whalembergia hederacea</i>) 12 : Agrostis des chiens (<i>Agrostis canina</i>) 13 : Laïche sombre (<i>Carex nigra</i>)</p>	<p>14 : Violette des marais (<i>Viola palustris</i>) 15 : Lychnis fleur de coucou (<i>Lychnis flos-cuculi</i>) 16 : Oseille commune (<i>Rumex acetosa</i>) 17 : Polytric commun (<i>Polytrichum commune</i>) 18 Laïche en rostre (<i>Carex rostrata</i>)</p>	<p>19 : Petite scutellaire (<i>Scutellaria minor</i>) 20 : Lotier des marais (<i>Lotus uliginosus</i>) 21 : Luzule multiflore (<i>Luzula multiflora</i>) 22 : Gaillet des marais (<i>Gaium palustre</i>)</p>
---	---	---	---

Végétations de prairies « rares », de forte valeur patrimoniale



(DURFORT J., 2008)

<p>1 : Molinie bleue (<i>Molinia cerulea</i>) 2 : Lotier des marais (<i>Lotus uliginosus</i>) 3 : Jonc acutiflore (<i>Juncus acutiflorus</i>) 4 : Ecuille d'eau (<i>Hydrocotyle vulgaris</i>) 5 : Carum verticillé (<i>Carum verticillatum</i>) 6 : Aulacomnium palustre (mousse)</p>	<p>7 : Laïche échinée (<i>Carex echinata</i>) 8 : Violette des marais (<i>Viola palustris</i>) 9 : Linaigrette à feuilles étroites (<i>Eriophorum angustifolium</i>)</p>	<p>10 : Campanille à feuilles de lierre (<i>Walhenbergia hederacea</i>) 11 : Potentille tormentille (<i>Potentilla erecta</i>) 12 : Peucedan à feuilles lancéolées (<i>Peucedanum lancifolium</i>)</p>	<p>13 : Succise des prés (<i>Succisa pratensis</i>) 14 : Petite scutellaire (<i>Scutellaria minor</i>)</p>
--	---	---	---



(DURFORT J., 2008)

<p>1 : Molinie bleue (<i>Molinia cerulea</i>) 2 : Petite scutellaire (<i>Scutellaria minor</i>) 3 : Peucedan à feuilles lancéolées (<i>Peucedanum lancifolium</i>)</p>	<p>4 : Sphaigne (<i>Sphagnum denticulatum</i>) 5 : Carum verticillé (<i>Carum verticillatum</i>)</p>	<p>6 : Lotier des marais (<i>Lotus uliginosus</i>) 7 : Jonc acutiflore (<i>Juncus acutiflorus</i>)</p>	<p>8 : Angélique sylvestre (<i>Angelica sylvestris</i>) 9 : Cirse des anglais (<i>Cirsium dissectum</i>)</p>
---	---	---	---

Des **roselières**, des **magno-cariçaies**, des **landes humides** ou **tourbeuses**, des **tourbières**, des « **prés-salés** » sont également présents sur le bassin (pour plus de détails, [www.pays-de-saintbrieuc/Publications/SAGE:zones humides](http://www.pays-de-saintbrieuc/Publications/SAGE:zones%20humides)). Elles représentent des milieux remarquables et rares dont la préservation est également un enjeu pour la qualité des eaux.

Les Milieux en voie de fermeture, déprise

Faute d'entretien, tous ces milieux évoluent vers une fermeture (développement des strates arbustives et arborées, envahissement par les ligneux). L'intervention n'est pas forcément toujours nécessaire, mais dans certains cas, s'il s'agit de retrouver des parcours permettant une gestion plus adaptée d'un ensemble de prairies, et si la végétation ligneuse s'est trop développée, des interventions de ré-ouverture peuvent être nécessaires.



Magno-cariçaie en fond de vallée (ancien étang)

Dominance de la **laïche en panicule (grand carex)**, envahissement par les saules, chablis d'aulnes et peupliers.

Les Bois humides

Les principales essences forestières rencontrées au sein des boisements humides sont l'Aulne glutineux et le Saule roux au sein d'aulnaies-saulaies qui forment le boisement type des ripisylves ou boisements de bords de cours d'eau.

On rencontrera également des boisements semi-humides ou partiellement humides plus étendus associant le Chêne pédonculé - qui supporte des situations parfois très humides-, le Frêne commun, le Tremble, le Saule fragile, le Bouleau pubescent... Le long des cours d'eau se retrouvera également le Peuplier noir.

Des plantations peuvent également occuper des terrains humides (épicéas, peupliers, ou parfois feuillus en mélange). Ces plantations sont souvent associées à un assèchement partiel des terrains. La gestion de ces terrains devrait privilégier les replantations en mélange de feuillus et ne pas induire de drainage.

Les Cultures humides



Exemple d'une partie basse, humide, d'une parcelle en céréales, au contact du fond de vallée et du cours d'eau (le long duquel est implantée une bande enherbée) : la disparition du talus de ceinture séparant le bas-versant du fond de vallée a permis l'extension de la parcelle, qui comprend aujourd'hui une partie sur sol alluvial, très hydromorphe.

Les Terres inondables

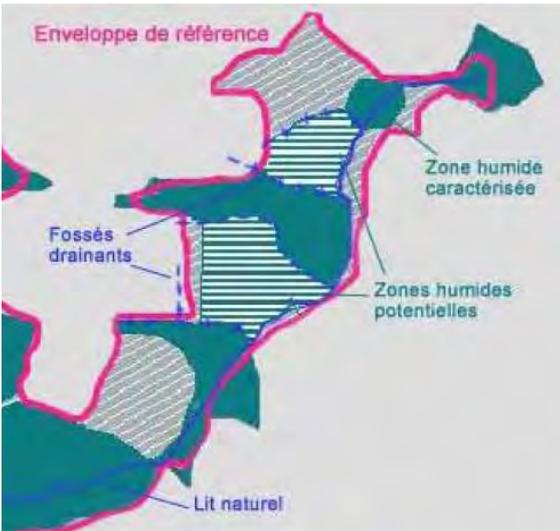


Aucune flore hygrophile n'est visible, sauf sur les bords de champ (Baldingère, Oenanthe...), du fait de la mise en culture des terrains. Le sol présente une hydromorphie peu marquée liée à la submersion saisonnière, éventuellement atténuée du fait de sa texture caillouteuse et/ou sableuse et de l'oxygénation de la nappe.

Des laisses de crue sont observables, la submersion de ces parcelles riveraines est régulière (temps de retour < 3 ans).

Les Zones humides potentielles

Il ne s'agit pas de zones humides au sens strict (hors du cadre de la définition réglementaire basée sur la typologie des sols), mais de cas souvent intermédiaires, de sols modifiés ou drainés en lien avec le développement du réseau de fossés. Ce sont des surfaces qui peuvent, dans certains cas, faire l'objet d'une reconquête afin de regagner tout ou partie de leur rôle tampon. Dans tous les cas, ces parcelles sont très proches de la nappe ou du cours d'eau ou à l'origine des écoulements et leur gestion doit être adaptée à ce risque de transfert. L'impact des pratiques sur ces parcelles est immédiat sur les cours d'eau.



Ces zones se présentent comme des « anomalies » au sein de l'enveloppe de référence, par rapport à l'ensemble plus ou moins continu des milieux effectivement humides relevés.

Le relevé du réseau d'écoulement met en évidence la modification des conditions d'écoulement (« interception » et rabattement de la nappe par les fossés drainants) qui explique cette « anomalie ».

Elles sont identifiées :

- de par leur hydromorphie résiduelle,
- la présence de fossés drainants et/ou de drains enterrés,
- leur insertion dans le cordon de milieux humides effectifs qui détermine au final leur inclusion dans l'inventaire



Partie basse, temporairement humide, d'une parcelle en céréales, en situation de sources diffuses : la mise en place de fossés de drainage profonds a profondément modifié l'écoulement des eaux et permis la mise en valeur de ces terres dont l'hydromorphie plus ou moins marquée est liée aux placages limono-argileux du plateau.

W.M. 2007